

Société neuchâteloise de géographie
Institut de géographie de l'Université de Neuchâtel



GÉO-REGARDS

REVUE NEUCHÂTELOISE DE GÉOGRAPHIE

MOBILITÉS ET DÉVELOPPEMENT
TRANSFRONTALIER

GÉO-REGARDS

REVUE NEUCHÂTELOISE DE GÉOGRAPHIE

MOBILITÉS ET DÉVELOPPEMENT TRANSFRONTALIER

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE **PATRICK RÉRAT** ET **DORIS WASTL-WALTER**

N° 4, 2011

**SOCIÉTÉ NEUCHÂTELOISE DE GÉOGRAPHIE ET
INSTITUT DE GÉOGRAPHIE DE L'UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL**

ÉDITIONS ALPHIL-PRESSES UNIVERSITAIRES SUISSES

© Éditions Alphil-Presses universitaires suisses, 2011
Case postale 5
2002 Neuchâtel 2
Suisse
www.alphil.ch
www.alphilrevues.ch

© Société neuchâteloise de géographie, www.s-n-g.ch
© Institut de géographie de l'Université de Neuchâtel, www.unine.ch/geographie

Géo-Regards : revue neuchâteloise de géographie est une revue à comité de lecture issue de la fusion du *Bulletin de la Société neuchâteloise de géographie* et de *Géo-Regards : cahiers de l'Institut de géographie*. Elle est référencée par la Bibliographie Géographique Internationale, Francis et Scopus.

Ce numéro a reçu le soutien de la commission des publications de la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Neuchâtel.

N° 4, 2011

ISSN 1662-8527

Abonnements	L'adhésion à la Société neuchâteloise de géographie comprend l'abonnement à <i>Géo-Regards : revue neuchâteloise de géographie</i> . Cotisations annuelles : membre ordinaire : 35.- ; couple : 60.- ; étudiant(e) : 20.- Abonnement (sans adhésion) : 33.- Société neuchâteloise de géographie Case postale 53 2006 Neuchâtel www.s-n-g.ch
Vente directe et librairie	Éditions Alphil-Presses universitaires suisses Case postale 5 2002 Neuchâtel 2 commande@alphil.ch
Vente version électronique	www.alphilrevues.ch
Rédacteur :	Patrick Rérat
Comité scientifique et de rédaction	Roger Besson, Katia Chardon, Frédéric Chiffelle, Antonio da Cunha, Blaise Dupuis, Pierre-Yves Jeanneret, Raoul Kaenzig, Béatrice Lapray, Sophie Marchand, Clémence Merçay, André Pancza, Étienne Piguet, Raffaele Poli, Mark Reinhard, Patrick Rérat, Hubert Rossel, Jean Ruegg, Valérie Sauter, Ola Söderström, Romaric Thiévent, Odile Tissot-Daguette.
Traduction des résumés :	Claude Fleischner, Hubert Rossel et les auteurs
Photos de couverture :	Mur entre Israël et la Palestine. Graffiti de Filippo Minelli et de Bansky.
Responsable d'édition :	Alain Cortat, Éditions Alphil-Presses universitaires suisses

ÉDITORIAL

MOBILITÉS ET DÉVELOPPEMENT TRANSFRONTALIER

Ce numéro de *Géo-Regards* – publié par ailleurs 125 ans après la première parution de son prédécesseur, le *Bulletin de la Société neuchâteloise de géographie* – est consacré aux frontières et plus précisément aux relations et pratiques spatiales transfrontalières. Ceci n'est pas étonnant pour une revue qui paraît dans une région entretenant autant de traditions de mobilités transfrontalières¹. L'étude des frontières fait l'objet de surcroît d'une tradition établie en Suisse romande avec en premier lieu les travaux de Claude RAFFESTIN (1974, 1980, 1992).

Les frontières connaissent un regain d'intérêt notamment chez les géographes depuis une vingtaine d'années (NEWMAN, 2006 ; VAN HOUTUM *et al.*, 2005 ; WASTL-WALTER, 2011). Avec la chute du Rideau de fer en 1989, la carte géopolitique de l'Europe, et avec elle les frontières nationales, a en effet connu d'importants changements (MEINHOF, 2002 ; PAVLAKOVICH-KOCHI *et al.*, 2004 ; SCOTT, 2006). De nouveaux États ont été créés alors que d'autres ont disparu. Des accords internationaux ont modifié le caractère et la signification des frontières. L'Union européenne a été progressivement mise sur pied et différents traités – tels que celui de Schengen qui facilite les flux transfrontaliers des biens, des capitaux et des personnes – ont changé la physionomie de l'Europe de manière fondamentale et durable.

On évoque certes de temps à autre, à l'occasion par exemple des récentes élections présidentielles au Danemark ou en France, la possibilité de redonner aux États individuels le droit de contrôler les personnes à la frontière. Toutefois, les changements ont été si profonds et la mobilité transfrontalière (qu'elle soit quotidienne, résidentielle ou autre) tellement établie dans les régions bordant les frontières (et ce numéro en

¹ Les frontières ont retenu de longue date l'attention des géographes. En ce qui concerne le *Bulletin de la Société neuchâteloise de géographie*, le premier numéro (1886) contenait un article intitulé « Les frontières de la Suisse (étude de géographie militaire) ». Cet article, rédigé par le premier lieutenant-instructeur A. Boillot, renvoie à la géographie d'état-major critiquée par Yves Lacoste dans son essai de 1976 au titre provocateur *La géographie, ça sert, d'abord, à faire la guerre*. Autre contribution à relever, l'étude de Suzanne Daveau portant le titre *Déclin des rapports frontaliers avec la France aux limites du canton de Neuchâtel* et publiée en 1956. Cet article montre l'évolution de la frontière au cours des derniers siècles et plus particulièrement l'importance des pratiques spatiales transfrontalières (marchés, foires, main-d'œuvre, activités agricoles, etc.) qui ont été progressivement remises en question par la consolidation des États-nations et les crises de la première moitié du xx^e siècle. Ces articles peuvent être téléchargés sur le site <http://doc.rero.ch>.

donnera quelques exemples convaincants), qu'il sera très difficile de retourner, même de manière occasionnelle, aux anciens régimes de régulation.

L'approche théorique adoptée dans ce numéro de *Géo-Regards* consiste à regarder les frontières non plus comme des barrières, mais comme facilitant les relations et flux entre pays limitrophes. De nouvelles régions transfrontalières se sont en effet constituées sous l'effet des pratiques spatiales des individus qui, dans leur vie quotidienne, tirent parti des asymétries entre deux nations voisines (différentiels de régime fiscal, de marché du travail, de prix, etc.) (EHLERS *et al.*, 2001 ; FAIST, 2000 ; GROUPE FRONTIÈRE, 2004 ; KRAMSCH et HOOPER, 2004 ; PAASI et PROKKOLA, 2008 ; PERKMANN et SUM, 2002 ; WERLEN, 1995). Ainsi, l'émergence de régions transfrontalières n'est souvent pas initiée par les États eux-mêmes, mais par des acteurs individuels et privés. Ces derniers prennent en compte les avantages qu'ils peuvent tirer de la frontière plutôt que des considérations politiques plus larges. Les États font dès lors face à des développements qu'ils n'ont pas toujours souhaités ou anticipés, et qui nécessitent de leur part la définition de mesures et de moyens ad hoc (comme par exemple la gestion des flux de transports transfrontaliers).

Ce développement n'est pas confiné aux pays européens et se manifeste dans d'autres régions du monde. Des acteurs adoptent des stratégies et organisent leur vie en fonction des voisinages transfrontaliers, alors que les États n'ont fréquemment ni la volonté ni les moyens de contrôler cette mobilité. De même, les régions situées à la frontière sont souvent périphériques et moins développées que les régions urbaines et centrales. Ainsi, les États profitent des développements transfrontaliers qui font prospérer ces régions et qui, pour le moins, permettent d'y maintenir la population.

L'échelle joue un rôle central dans l'étude des frontières. Dans ce recueil d'articles, les échelles locales, régionales et nationales apparaissent comme essentielles à la compréhension des phénomènes étudiés. L'acteur ou actrice individuel(le) se trouve en effet face à des régulations législatives nationales dans un contexte local et régional caractérisé par certaines spécialisations économiques et par des traditions et connaissances variables de la langue, du marché et des villes ou villages de part et d'autre de la frontière. Parfois, les États changent les règles du jeu, ce qui oblige ces acteurs à adapter leurs tactiques et pratiques spatiales transfrontalières.

Les papiers réunis ici ont été présentés pour la plupart dans le cadre de sessions spéciales organisées à l'occasion du colloque *Border Regions in Transition* (BRIT XI) qui a eu lieu à Genève et Grenoble en septembre 2011. Fidèles à la ligne éditoriale de la revue, les contributions sont l'œuvre non seulement de géographes mais également de spécialistes d'autres disciplines (anthropologie, démographie, sociologie, etc.) et recouvrent des terrains débordant largement les frontières helvétiques.

Les douze articles se répartissent en quatre grands thèmes de l'étude des frontières :

- La mobilité quotidienne (travail, achat, etc.) dans le cas de frontières à la perméabilité croissante ;
- La gestion des flux transfrontaliers par la constitution d'une offre adéquate de transports publics ;
- La mobilité résidentielle transfrontalière, soit l'installation de ménages de part et d'autre d'une frontière ;
- Les conséquences de la création ou du renforcement d'une frontière sur les pratiques spatiales transfrontalières.

Mobilité quotidienne transfrontalière

Les flux qui traversent quotidiennement une frontière ont en premier lieu trait au travail frontalier – phénomène abordé dans les articles suivants sous l’angle des travailleurs, des associations et du tissu économique – ainsi qu’aux habitudes de consommation (tourisme d’achat).

BELKACEM et PIGERON-PIROTH s’intéressent au travail frontalier et à son impact sur le développement de la Grande Région, qui est à cheval entre le Luxembourg, l’Allemagne, la Belgique et la France. L’article montre que le travail frontalier a permis, dans les territoires de résidence, d’amortir la crise liée aux restructurations industrielles et de générer un certain regain démographique. Ce dernier a contribué à changer l’image des anciens sites sidérurgiques et favorisé le développement d’une économie résidentielle par la dépense des revenus des travailleurs frontaliers au niveau local. Dans les territoires d’emploi, le travail frontalier constitue un important facteur de développement économique en comblant de forts besoins en main-d’œuvre et en qualification, ainsi qu’en générant des ressources financières (par l’imposition des travailleurs frontaliers dans le pays où ils sont employés). Cette dynamique est toutefois également source de déséquilibres dont les principaux sont l’engorgement du trafic ainsi que, dans les territoires de résidence, une pression sur les prix de l’immobilier et la difficulté que rencontrent les entreprises locales à recruter de la main-d’œuvre qualifiée.

HAMMAN aborde la problématique des travailleurs frontaliers à travers leur prise en charge collective par différentes organisations. Cette main-d’œuvre est longtemps apparue comme peu défendable par les centrales syndicales nationales. Ce vide explique la montée en puissance d’associations de défense des frontaliers. L’auteur montre comment ces dernières se situent en permanence entre une posture syndicale et la défense d’une spécificité transfrontalière. Devant la complexité des systèmes institutionnels (nationaux et européens), les structures d’information des frontaliers se définissent par un entre-deux, à la fois syndicat et prestataire de services (conseils, etc.). Les contacts entre les différentes organisations et les administrations de part et d’autre de la frontière permettent la constitution et la circulation d’un « savoir » transfrontalier. Ces organisations participent ainsi à l’européanisation en faisant connaître aux niveaux national, régional et local les normes communautaires (libre circulation des personnes en matière de travail, etc.).

MUNZ appréhende une autre dimension du travail transfrontalier en s’intéressant à l’industrie horlogère helvétique. Il montre tout d’abord l’importance de la mobilité transnationale qui est constitutive du savoir-faire horloger dans l’Arc jurassien suisse (importance des travailleurs frontaliers, présence d’écoles horlogères des deux côtés de la frontière, etc.). Différents labels de certification ont été élaborés afin de caractériser la spécialisation et l’attractivité de l’Arc jurassien suisse en matière de production horlogère. Plus récemment, la catégorie « patrimoine horloger » est apparue pour souligner cet ancrage historique et promouvoir différents territoires. Ces modes d’appropriation du patrimoine horloger mettent toutefois en scène une histoire presque exclusivement liée à la Suisse. Selon l’auteur, ils rendent « invisibles » les différentes formes de mobilité transnationale et la dimension transfrontalière qui ont structuré et organisent aujourd’hui encore les activités horlogères en Suisse.

Les villes de Komárom (Hongrie) et de Komárno (Slovaquie) ont été séparées par le traité de Trianon en 1920. Comme le montre SIKOS, après une séparation de près de sept décennies, les conditions sont à nouveau réunies pour envisager un développement coordonné et un rapprochement entre les deux villes. Parmi les formes de mobilité transfrontalière, les déplacements liés à la consommation (le tourisme d'achat) prennent de l'importance. La proximité de la frontière crée un environnement particulier dans le commerce de détail, au sein duquel se développent une concurrence horizontale (entre les commerces de niveau similaire) et une concurrence verticale (entre les petits commerces, les coopératives, les chaînes de distribution à forte intensité capitalistique venant d'Europe de l'Ouest, etc.). La très forte concurrence commerciale et la perméabilité des frontières permettent aux consommateurs de déployer des stratégies et des pratiques d'achat tenant compte du cours entre le forint et la couronne (puis l'euro), et des différentiels de prix et de salaires.

Gestion des flux transfrontaliers

L'augmentation des flux traversant quotidiennement la frontière se heurte à des infrastructures de transports qui n'ont généralement pas été conçues dans une perspective transfrontalière. La gestion de la mobilité, notamment par les transports en commun, apparaît comme un enjeu important pour les collectivités territoriales concernées.

BEYER et REITEL ont étudié les réseaux de transports publics dans trois agglomérations transfrontalières (Sarrebruck, Strasbourg et Bâle) qui partagent de nombreuses caractéristiques (taille, flux de navetteurs, configuration des réseaux de transport, etc.). Pour ces auteurs, le renouveau de l'offre en transports publics se situe au croisement d'une double influence : le regain d'intérêt pour les alternatives à la voiture individuelle et l'ouverture des frontières en Europe. L'offre de transports collectifs peut être considérée comme un indicateur du degré d'intégration formelle des agglomérations transfrontalières. Elle peut également être utilisée pour structurer les régions transfrontalières (recherche de taille critique, ambition métropolitaine, etc.). Les auteurs montrent par une typologie la grande diversité des arrangements entre collectivités territoriales pour garantir une offre transfrontalière, et ils en identifient les principaux obstacles (complexité juridique, répartition différenciée des compétences, répartition des recettes et des charges financières, etc.).

En prenant le cas de la Regio Insubrica (Italie/Suisse), VIGANI analyse l'évolution des fonctions de la frontière et ses impacts. Dans une première phase, la frontière a joué un rôle de barrière avec la consolidation des États-nations et créé une distorsion dans un espace économique auparavant commun. La frontière est ensuite devenue un filtre permettant le passage de certains flux et la constitution d'une économie de frontière basée sur des « rentes différentielles » dues à la jonction de deux systèmes politico-économiques (implantation d'industries helvétiques recherchant une main-d'œuvre bon marché par exemple). Finalement, la frontière est devenue une zone de contact avec l'émergence d'une économie transfrontalière. L'augmentation de ces flux n'est pas captée par les transports publics et provoque de nombreuses congestions. Assurer la compétitivité de la région passe selon l'auteur par la constitution d'une métropole polycentrique irriguée par les transports publics. Ce projet est toutefois rendu difficile par le décalage entre les niveaux institutionnels compétents et le manque de moyens à disposition.

Mobilité résidentielle transfrontalière

La grande perméabilité de certaines frontières et l'existence de différentiels notamment sur le marché immobilier incitent des ménages à élire domicile d'un côté ou de l'autre de la frontière. Comme tout phénomène migratoire, la mobilité résidentielle transfrontalière est un processus sélectif dans le sens où elle concerne des groupes de population spécifiques.

COSTA et EGGERICKX montrent que l'ouverture des frontières et la construction européenne n'ont pas eu un impact uniforme sur les différents espaces frontaliers belges. Ces derniers ont en effet connu des évolutions de la population très diversifiées au cours des dernières décennies. Globalement, les zones frontalières de l'est (avec le Luxembourg, les Pays-Bas et l'Allemagne) sont très dynamiques, alors que celles de l'ouest (avec la France) sont relativement inertes sur le plan démographique. Les premières se caractérisent par une forte attractivité migratoire et par une augmentation du nombre de travailleurs frontaliers. Cette croissance démographique soutenue exerce une pression sur la disponibilité et le coût des logements et des terrains à bâtir. Ceci pourrait indiquer qu'un processus de ségrégation sociale et spatiale est à l'œuvre, obligeant certaines catégories de population à s'installer plus loin des frontières nationales.

La contribution de CARPENTIER, GENGLER et GERBER complète cette analyse en dressant un état des lieux de la mobilité résidentielle transfrontalière dans le cas de la Grande Région et plus précisément entre le Luxembourg et les pays limitrophes (Allemagne, Belgique et France). Cette forme de mobilité est en croissance et s'explique par des logiques socio-familiales (les migrants ont pour la plupart entre 20 et 40 ans), socio-économiques (surreprésentation des personnes à bas salaire même s'il existe une part non négligeable de hauts revenus) et socio-culturelles (plus de la moitié des migrants « retournent » en fait dans leur pays d'origine). Les motivations résidentielles les plus fréquemment citées ont trait au prix du logement (85 %), au différentiel de coût de la vie (55 %) et à l'envie de devenir propriétaire (54 %). La majorité des ménages améliorent ainsi leurs conditions d'habitat en migrant. Des retours au Luxembourg sont également observés : ils sont le plus souvent liés à un changement dans la situation familiale (une séparation par exemple).

RÉRAT, MOINE, GERTSCH et SIGNORET dévoilent l'existence d'un système migratoire complexe dans l'Arc jurassien franco-suisse avec des flux migratoires traversant la frontière dans les deux sens. Quitter la Suisse pour la France voisine concerne des couples avec enfants où généralement l'un des partenaires au moins possède un passeport français voire européen. Les familles interrogées sont passées du statut de locataire d'un appartement à celui de propriétaire d'une maison individuelle en profitant de l'accession facilitée à la propriété en France (niveau des prix, apport personnel exigé, etc.). À l'inverse, les personnes en provenance de France et s'établissant en Suisse ont en majorité moins de 40 ans, vivent dans des ménages sans enfant, sont au bénéfice d'une formation universitaire. Les motivations principales des migrants originaires de la région limitrophe renvoient à des facteurs personnels (formation/dissolution d'un couple, etc.) et à la réduction des trajets domicile-travail. Pour les migrants du reste de la France, les raisons professionnelles ou liées aux études dominent.

ERÖSS, FILEP, TÁTRAI, VÁRADI et WASTL-WALTER se sont penchés quant à eux sur les migrations d'étudiants entre la Serbie et la Hongrie (région de la Voïvodine). Cette frontière a été tracée au sortir de la Première Guerre mondiale, créant ainsi du côté serbe une importante minorité hongroise. De jeunes adultes appartenant à cette dernière traversent la frontière afin de poursuivre leurs études. Leurs motivations ont tout d'abord trait à l'offre de formation et à des critères économiques. Il existe en effet peu de filières dispensées en hongrois en Serbie. En Hongrie, l'éventail d'offres de formation est non seulement plus large mais leur réputation meilleure. De même, les perspectives de carrière renforcent l'attractivité de la Hongrie et ceci de manière d'autant plus intense depuis son adhésion à l'Union européenne. Des facteurs personnels et familiaux jouent également un rôle important. Ces choix migratoires font écho aux stratégies adoptées par les différents gouvernements de Hongrie afin de favoriser la formation et le maintien des communautés hongroises vivant hors des frontières du pays. Malgré ces intentions politiques, l'attrait de la Hongrie ne s'exerce pas uniquement pendant la durée des études mais se prolonge le plus souvent au-delà par une installation définitive.

Renforcement ou création d'une frontière

Les contributions précédentes concernent essentiellement des pratiques spatiales transfrontalières à l'œuvre dans un contexte de porosité croissante des frontières. À l'inverse, deux exemples, l'un tiré de la colonisation et l'autre des frontières externes de l'Union européenne, montrent les conséquences de l'instauration ou du renforcement d'une frontière dans son rôle d'instrument de contrôle et de régulation des mobilités.

TSIGBÉ démontre que le territoire togolais tel qu'il se présente aujourd'hui est le résultat de négociations entre les puissances coloniales (Allemagne puis France et Grande-Bretagne). Ces dernières ont érigé des frontières et des postes de douane afin de protéger et contrôler l'espace conquis. Certaines ethnies ont ainsi été partagées de part et d'autre de la frontière. Face à cette situation, les populations ne se sont pas, selon l'auteur, comportées en victimes résignées. Elles ont réussi à s'approprier progressivement les frontières et à les adapter à leurs pratiques de mobilité de longue distance (migrations saisonnières ou définitives vers certains pays limitrophes pour échapper au recrutement forcé, pour obtenir des rémunérations plus élevées, etc.) ou de proximité (culture de terres situées de l'autre côté de la frontière, contacts avec les membres de la famille, etc.). Les pouvoirs coloniaux successifs ont vainement tenté d'empêcher ces « transgressions » permanentes de la frontière par différents moyens (taxe à l'émigration, impôt sur les récoltes traversant la frontière, etc.).

L'étude de BYRSKA-SZKLARCZYK porte sur les « Fourmis », ces petits contrebandiers traversant quotidiennement la frontière entre la Pologne et l'Ukraine, et gagnant leur vie grâce au trafic de cigarettes. L'évolution du rôle de la frontière a finalement mis un terme à cette activité : l'adhésion de la Pologne à l'espace Schengen a tout d'abord empêché le travail des Fourmis ukrainiennes (un visa est dorénavant exigé) alors que de nouvelles réglementations douanières (sur le nombre de cigarettes pouvant être transportées pour la « consommation personnelle ») ont rendu ce trafic non rentable. Des milliers de personnes ont d'un jour à l'autre perdu leur principale source de revenu. Par une démarche ethnographique et avec l'aide de métaphores, l'auteure analyse la frontière dans le vécu et le discours des Fourmis. La frontière apparaît comme un endroit oppressif où les Fourmis deviennent des « corps dociles » assujettis aux

« techniques de discipline ». Il n'en demeure pas moins qu'elles ont développé au fil des années certaines formes de résistance face au pouvoir.

Dans l'ensemble, ce numéro de *Géo-Regards* présente et analyse des pratiques, souvent créatives et originales, adoptées par des acteurs pour utiliser les frontières et en tirer parti, et ceci dans une vaste palette de contextes territoriaux. Les contributions rassemblées ici mettent en lumière également les possibilités et opportunités créées par les différences entre États – en termes de structure économique et de cadre législatif – pour le développement des régions transfrontalières.

PATRICK RÉRAT,
Université de Neuchâtel
patrick.rerat@unine.ch

DORIS WASTL-WALTER,
Université de Berne
doris.wastl-walter@giub.unibe.ch

BIBLIOGRAPHIE

- EHLERS NICOLE, BOEKEMA FRANS and BUURSINK JAN (eds.), 2001 : « Binational Cities » (special issue), *GeoJournal*, 54 (1).
- FAIST THOMAS, 2000 : *The Volume and Dynamics of International Migration and Transnational Social Spaces*, Oxford : Oxford University Press.
- GROUPE FRONTIÈRE, 2004 : *La frontière, un objet spatial en mutation*, Espacestemps.net, Textuel, 29.10.2004 (<http://www.espacestemps.net/document842.html>).
- KRAMSCH OLIVIER and HOOPER BARBARA (eds.), 2004 : *Cross-Border Governance in the European Union*, London : Routledge.
- MEINHOF ULRIKE (ed.), 2002 : *Living (with) borders: identity discourses on East-West borders in Europe*, Aldershot : Ashgate.
- NEWMAN DAVID, 2006 : « The lines that continue to separate us: borders in our 'borderless' world », *Progress in Human Geography*, 30 (2), 143-161.
- PAASI ANSSI and PROKKOLA EEVA-KAISA, 2008 : « Territorial dynamics, cross-border work and everyday life in the Finnish-Swedish border area », *Space & Polity*, 12 (1), 13-29.
- PAVLAKOVICH-KOCHI VERA, MOREHOUSE BARBARA and WASTL-WALTER DORIS (eds.), 2004 : *Challenged borderlands: transcending political and cultural boundaries*, Aldershot : Ashgate.
- PERKMANN MARKUS and SUM NGAI-LING (eds.), 2002 : *Globalization, Regionalization and Cross-Border Regions*, Basingstoke : Palgrave Macmillan.
- RAFFESTIN CLAUDE, 1992 : « Autour de la fonction sociale de la frontière », *Espaces et Sociétés*, 70/71, 157-164.
- RAFFESTIN CLAUDE, 1980 : *Pour une géographie du pouvoir*, Paris : Litec.
- RAFFESTIN CLAUDE et GUICHONNET PAUL, 1974 : *Géographie des frontières*. Paris : Presses universitaires de France.
- SCOTT JAMES W. (ed.), 2006 : *EU Enlargement, Region Building and Shifting Borders of Inclusion and Exclusion*, Aldershot : Ashgate.
- VAN HOUTUM HENK, KRAMSCH OLIVIER and ZIERHOFFER WOLFGANG (eds.), 2005 : *Bordering space*, Aldershot : Ashgate.

WASTL-WALTER DORIS (ed.), 2011 : *The Ashgate Research Companion to Border Studies*. Farnham : Ashgate.

WERLEN BENNO, 1995 : *Sozialgeographie alltäglicher Regionalisierungen. Band 1: Zur Ontologie von Gesellschaft und Raum*. Stuttgart : Franz Steiner Verlag.

FRONTIÈRES ET MOBILITÉ TRANSFRONTALIÈRE AU TOGO SOUS DOMINATION COLONIALE (1884-1960)¹

KOFFI NUTEFÉ TSIKBE, Université de Lomé, tsinujo2002@yahoo.fr

RÉSUMÉ

C'est en 1884 que le Togo est né en tant qu'entité territoriale internationalement reconnue, à l'issue de la signature du traité de protectorat entre l'Allemagne et les autorités locales. Dès lors, les Allemands se sont engagés à délimiter leur nouvel espace, en érigeant des frontières à l'ouest, à l'est et au nord. Après la Première Guerre mondiale, l'Allemagne défaite céda ce territoire à la coalition franco-britannique. Celle-ci procéda à des réajustements des frontières entre 1914 et 1929. Les différentes frontières érigées découlent, entre autres, de la volonté du colonisateur de briser les dynamiques anciennes de mobilité des Togolais et de s'assurer le contrôle des flux commerciaux traversant cet espace territorial. Face à ce rétrécissement de la libre circulation, les Togolais durent recourir à diverses stratégies pour braver les frontières pour des besoins aussi bien économiques que sociaux.

Mots-clés : *frontières, mobilité, migrations, pratiques transfrontalières.*

INTRODUCTION

Depuis les travaux de Weber (1908), de Sorokin (1927, rééd. 1959) et des fondateurs de l'École de Chicago devenus, pour ainsi dire, les classiques en sociologie des mobilités, les études sur la mobilité se sont considérablement densifiées et le concept requiert de nos jours une approche pluridisciplinaire. Qu'il s'agisse de la mobilité sociale, professionnelle, générale, spatiale ou virtuelle, on se rend compte, en dehors des sociologues, de la capacité qu'ont les anthropologues, historiens, géographes, urbanistes, bref les spécialistes de l'espace habité d'apporter une contribution originale. Définie comme la propriété de ce qui peut se déplacer ou se déplace dans un espace aussi bien virtuel que physique, la notion de mobilité se présente comme le revers des frontières,

¹ Travaux réalisés grâce à l'appui financier de l'ANR-Sud/Frontafrique, équipe du Togo coordonnée par le professeur Michel Goeh-Akué.

ces dernières renvoyant à ce qui sépare, divise, bref ce qui empêche la libre circulation des personnes et des biens. Mais en réalité, dans bien des cas, les populations, en situation coloniale, ont réussi à s'appropriier progressivement les frontières et à les adapter à leurs pratiques quotidiennes. De ce fait, la frontière ne divise plus forcément, mais crée parfois le lien, tout comme le laisse comprendre l'expression anglaise « *boundaries* » dont le radical « *bound* » renvoie à la notion de lien. Cette approche que certains qualifient de révisionniste, conteste la singularité des frontières africaines (réalisées sans consensus), étant donné que seules 2 % des frontières à l'échelle du monde sont érigées à l'issue de consensus (FOUCHER, 1994). Les récents travaux sur les frontières confirment cette nouvelle approche relative aux études sur les frontières. Que ce soit en Afrique centrale, en Afrique du Nord ou en Afrique de l'Ouest, les frontières africaines ont, à bien des égards, un enracinement social et historique (BENNEFLA, 1999) et ne sont pas singulières par rapport aux autres frontières de par le monde. Considérées comme telles, les frontières n'ont pas foncièrement empêché la mobilité pendant la période coloniale. Au regard de cette hypothèse, on peut se poser la question suivante : dans une situation de colonisation caractérisée par l'érection des frontières destinées à protéger l'espace conquis, quelles ont été les pratiques « mobilitaires » transfrontalières des Togolais de 1884 à 1960 ? L'objectif de la présente étude est de montrer que l'érection des frontières coloniales n'a pas totalement brisé les anciennes pratiques mobilitaires des Togolais, surtout en direction de la Gold Coast. Pour atteindre ce but, des documents d'archives, des rapports officiels et des publications relatives à la période d'étude ont été consultés. L'analyse qui en découle permet d'aborder le sujet suivant un plan binaire. La première partie s'intéressera à la constitution de l'espace togolais avec la délimitation des frontières ; la deuxième va se pencher sur l'usage fait par les Togolais de ces frontières en matière de mobilité.

CONSTITUTION DE L'ESPACE TOGOLAIS, ÉRECTION DES FRONTIÈRES ET INSTITUTION DES DOUANES POUR MIEUX QUADRILLER L'ESPACE CONQUIS

L'acte de naissance de l'actuel Togo fut signé lors du traité de protectorat du 5 juillet 1884 entre Plakoo, représentant du pouvoir local, et Gustav Nachtigal, incarnant l'empire allemand. En cette année 1884, l'espace sur lequel s'étendait le protectorat n'excédait pas le territoire sur lequel s'étendait l'influence de l'autorité morale de la divinité Nyigblin et de l'Aveto, grand prêtre de la forêt sacrée. Cet espace fort modeste recouvre les rives du lac Togo, Lomé et ses environs jusqu'à Agoenyivé, et Baguida. Cette aire géographique s'étend sur une dimension d'environ 30 km sur la côte et de 20 km de profondeur dans l'arrière-pays (ASSIMA-KPATCHA et al., 2005). Mais rapidement, la conquête de l'arrière-pays fut entreprise et la délimitation de l'espace conquis se réalisa, d'abord sous les Allemands et plus tard sous les Français.

LES ALLEMANDS ET LA CONSTITUTION DE L'ESPACE TERRITORIAL TOGOLAIS

Au lendemain de la signature du traité de protectorat, il s'agissait pour les Allemands de matérialiser l'espace conquis et de l'étendre vers l'arrière-pays. Les premières actions dans ce sens furent l'œuvre du commerçant allemand Heinrich Randad et du juriste Ernst Falkenthal, premier fonctionnaire allemand au Togo (SEBALD, 1988). Il s'ensuivit des missions de reconnaissance de l'hinterland et des

expéditions militaires incluant répressions violentes, meurtres gratuits, etc. C'est donc à ce prix que l'espace territorial du Togo fut constitué et délimité. Après cette étape, il restait à préciser les frontières. Ainsi, « *après les avancées des hommes de terrain dans les montagnes et les savanes, la parole fut donnée aux diplomates, dans leurs confortables salons européens* » (ASSIMA-KPATCHA et al. 2005, p. 39). Ceux-ci finirent, après moult tractations, par trouver des compromis, relativement conciliants à l'ouest avec les Britanniques, mais moins faciles avec les Français du Dahomey à l'est. Les traités et accords relatifs à la délimitation des frontières scellèrent définitivement le sort du Togo. Ce territoire minuscule, objet de convoitise entre puissances coloniales, couvrant une superficie d'environ 87 000 km², devint de gré ou de force un creuset où devaient désormais cohabiter des peuples issus d'ethnies et de cultures différentes. Il était limité au nord par le Soudan français, au sud par l'Océan Atlantique, à l'ouest par la Gold Coast et à l'est par le Dahomey. Suite à cette délimitation du territoire, il était important pour les Allemands de renforcer et de s'assurer le contrôle du système douanier précaire préexistant.

En effet, considérant que cette précarité du système douanier serait à court ou à moyen terme préjudiciable à l'économie de la colonie, les Allemands entreprirent d'organiser systématiquement le Togo du point de vue douanier. C'est dans cette logique que dès 1886, deux conseils d'administration se réunirent respectivement les 22 et 23 mars et les 22 et 24 septembre. Le premier statua sur la perception des droits de douane, le second sur le régime douanier en général (ALI, 1995, p. 1333-1334). Ces concertations aboutirent à des résultats concrets certes, mais avant de passer à la mise en application des décisions, il était opportun de procéder à un arrangement avec les puissances colonisatrices voisines. C'est ainsi que le 25 mai 1887 fut signé un compromis douanier entre l'Allemagne et la France sur les possessions des deux puissances sur la côte des esclaves². Le 24 février 1894, un arrangement similaire intervint entre l'Allemagne et la Grande-Bretagne au sujet de leurs possessions respectives du Togo et de la Gold Coast (TSIGBÉ, 2009, p. 91). Suite à ces accords, l'Allemagne entreprit de créer un certain nombre de postes de surveillance des frontières à l'échelle du territoire.

Sur la frontière ouest furent mis en place les postes de Noépé, Zolo, Ho, Kpando, Kétékratchi, Otisu et Tashi avant 1898. Du côté est, notamment le long du Mono, furent érigés les postes de Avévé, Agomé-Séva, Agomé-Glozou, Tokpli, en 1899; Djéta, Agouégan en 1900; Togodo en 1901; Tététo et surtout Agbanakin pratiquement pendant la même période (SAMAROU, 2006, p. 16). À partir de 1900, des postes de surveillance de frontières on passa aux véritables stations et bureaux de douanes. Déjà en 1907, des localités comme Bassar, Yendi, Sokodé et Mango, situées dans la partie septentrionale du territoire, abritaient des postes de douanes. En 1913, on dénombrait au Togo quinze centres douaniers importants sans compter les nombreux postes d'arrêt et stations (ALI, 1995, p. 1352; 2004, p. 57; SAMAROU, 2006, p. 17).

L'érection des postes de douane doublée de la délimitation des frontières eut pour conséquences la récupération et la réorientation, par les Allemands, des anciens flux migratoires du commerce interafricain et l'expression de la volonté du colonisateur de restreindre la mobilité des Togolais vers d'autres cieux. Ces réalités se poursuivirent pendant les périodes de gestion franco-britannique, et plus tard.

² Cet espace s'étend *grosso modo* du Nigeria au Bénin actuels.

L'ESPACE TOGOLAIS SOUS DOMINATION FRANCO-BRITANNIQUE ET FRANÇAISE

Au sortir de la Première Guerre mondiale, il était nécessaire aux puissances alliées (France et Grande-Bretagne notamment) de se prononcer sur l'avenir des territoires coloniaux allemands qui, selon le traité de Versailles, ne devaient plus être rétrocédés à l'Allemagne. Ainsi s'ouvrirent des tractations qui finirent par placer le Togo sous le régime de mandat, adopté à Genève le 20 juillet 1922, par le conseil de la Société des Nations (SDN). Mais avant d'en arriver là, il fut procédé, le 10 juillet 1919, au partage du Togoland entre les deux puissances sus-citées. Selon les termes de l'accord dit Milner-Simon³ ayant scellé le partage, après plus de cinq ans de cogestion franco-britannique du territoire allemand du Togo (1914-1919), la France reçut environ 57 000 km² sur 87 000, soit les deux tiers du Togo allemand, le reste confié à la Grande-Bretagne⁴ (carte 1). Ce partage, à en croire ASSIMA-KPATCHA et al. (2005, p. 43-46), a été préjudiciable aux populations comme les Ewé, les Akposso, les Konkomba, les Anoufom, etc. Ces dernières se sont retrouvées partagées de part et d'autre de la frontière. Face à cette situation, elles ne se sont pas comportées en victimes résignées. Au contraire, elles sont passées par des moyens légaux pour demander la révision du tracé frontalier de sorte que soient prises en compte les réalités sur le terrain. Les actions de ces peuples préjudicèrent aux stratégies ultérieures qu'ils mirent en place pour braver les frontières.

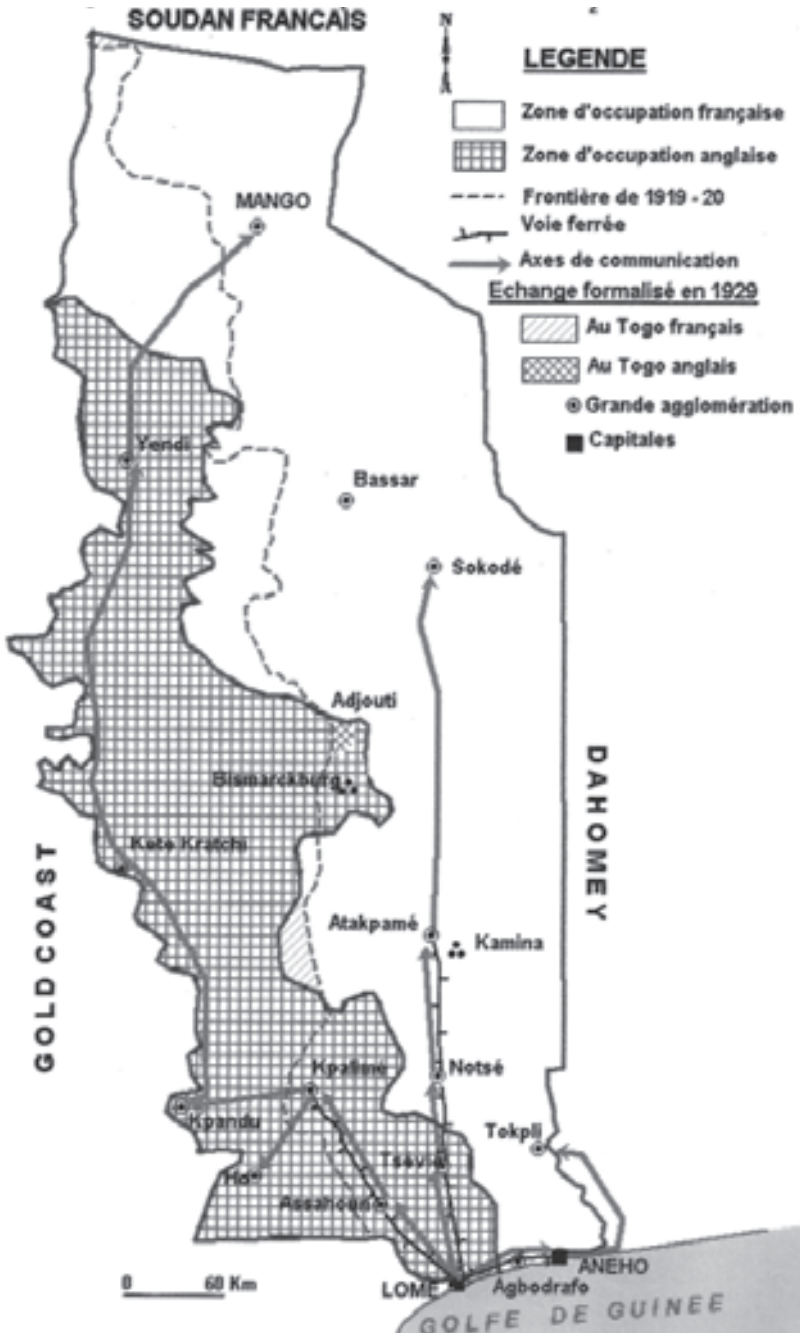
Les négociations entreprises aboutirent, en décembre 1926, à la mise sur pied d'une commission mixte franco-britannique mandatée pour revoir le tracé. En 1929, les travaux de la commission se soldèrent par des échanges entre Français et Anglais. C'est ainsi que sur proposition des Britanniques, les Français cédaient à la Grande-Bretagne l'Adjouti d'une superficie totale de 325 km². En contrepartie, la France recevait le Litimé d'une superficie de 500 km² ainsi qu'une zone semi-circulaire de 3 km du territoire à l'ouest de Dikpéléou, près de Yégué. De même, la France récupérait ce que Robert Cornevin a appelé « l'avant de la casquette », c'est-à-dire la petite pointe Timbou-Boadé-Cinkassé. Ces accords furent formalisés par le protocole signé le 21 octobre 1929 entre les deux puissances colonisatrices. Ce furent là les derniers ajustements de la frontière ouest du Togo. En matière de douanes, les accords précédemment signés ont été uniquement révisés entre les puissances protagonistes, notamment entre la France et la Grande-Bretagne en ce qui concerne la frontière ouest du Togo (SAMAROU, 2006).

Si la fixation de la frontière ouest du Togo a été très mouvementée, c'est parce que cette partie du territoire a été plusieurs fois partagée entre Britanniques et Français, vainqueurs des Allemands du Togo. En revanche, du côté nord et est, les rivalités ont été moindres du fait que les territoires situés au-delà desdites frontières appartenaient au même empire colonial français. En conséquence, les flux « mobilitaires » des Togolais ont été très peu intenses en direction du Dahomey et du Soudan français situés respectivement à l'est et au nord du territoire togolais, mais très denses vers la Gold Coast située dans la partie occidentale du Togo français. Cela s'explique par le fait que le tracé de la frontière ouest a séparé des peuples qui vivaient jadis ensemble. De ce fait, les Togolais considéraient toujours ceux qui, par le jeu de la frontière, étaient désormais placés sous administration britannique comme leurs frères et n'hésitaient pas à leur rendre visite à chaque fois qu'ils faisaient face aux difficultés de tous genres.

³ Du nom des deux ministres des colonies, le vicomte Milner (Grande-Bretagne) et Henry Simon (France).

⁴ Cette partie fut rattachée à la Gold Coast à l'issue du plébiscite du 9 mai 1956.

Carte 1. Les différents partages du Togo allemand (1914-1920)



Source : Par nous à partir de Gayibor (1997 : 52 ; 96)

LES TOGOLAIS ET LA FRONTIÈRE : DES PRATIQUES « MOBILITAIRES » MALGRÉ LES CONTRAINTES COLONIALES

Les réalités afférentes à la constitution de l'espace togolais, réalisée au départ par les Allemands et réajustée, plus tard, par les administrations britannique et française expliquent, dans bien des cas, les pratiques « mobilitaires » des Togolais en direction des pays voisins, notamment la Gold Coast. Dans cette section, il sera question d'examiner, dans un premier temps, la nature de la mobilité transfrontalière pendant la période d'étude. Ensuite, il s'agira de montrer comment l'administration coloniale a tenté vainement d'empêcher ces flux « mobilitaires », avant de se pencher enfin sur le destin des Togolais concernés par ce type de mobilité.

LES RÉALITÉS DE LA MOBILITÉ TRANSFRONTALIÈRE AU TOGO SOUS LES ALLEMANDS ET LES FRANÇAIS

Pendant la période coloniale, les Togolais étaient très impliqués dans les flux « mobilitaires » aussi bien en direction des pays voisins que vers des pays lointains. Si tous ces mouvements de population sont à considérer comme relevant de la mobilité, il ne sera cependant abordé ici, pour rester dans la logique de la problématique du sujet, que les déplacements vers les pays avec lesquels le Togo a en partage des frontières, notamment, le Dahomey, la Gold Coast devenue le Ghana et éventuellement le Soudan français dont une partie est devenue la Haute-Volta puis le Burkina Faso.

En effet, la mobilité des Togolais en direction des pays voisins remonte à la période coloniale allemande, car – faut-il le rappeler ? – ce sont les Allemands qui ont créé, en 1884, le territoire togolais de toutes pièces. Ces déplacements étaient orientés vers les colonies du Dahomey et surtout de la Gold Coast. Limitée au départ aux populations côtières et aux agents et ouvriers relativement qualifiés, l'émigration vers la Gold Coast inclut assez vite un personnel moins qualifié. Peu à peu, ce mouvement toucha les populations de l'intérieur qui s'y rendirent pour devenir salariés dans les régions productrices de cacao (GAYIBOR, 1997, p. 168).

Pendant la période allemande, les exigences de l'administration relatives aux travaux forcés notamment, les conditions de recrutement des travailleurs, les contraintes du travail lui-même, les conditions de vie sur les chantiers, le bouleversement de la vie normale ont occasionné des fuites d'hommes vers les colonies voisines surtout la Gold Coast. Les migrants, mis à part le désir d'échapper au recrutement forcé, étaient attirés par des rémunérations plus élevées dans les colonies voisines françaises et surtout britanniques. Face à cette situation, les Allemands du Togo éprouvèrent de sérieuses difficultés à retenir sur place leur main-d'œuvre (BARANDAO, 1987).

Pour montrer l'ampleur de ce phénomène migratoire, plusieurs auteurs ont avancé des chiffres. En effet, selon M. Nussbaum (cité par BARANDAO, 1987, p. 103), en 1911, près de 500 personnes originaires du district du Nord (Mango-Yendi), excédées par les réquisitions, durent franchir la frontière de la Gold Coast. Pour V. Ahadji (1976, p. 241) et D.E.K. Amenumey (1989), 14 000 Togolais auraient franchi les frontières togolaises par Missahohöe en 1910 pour entrer en Gold Coast. Sur les 14 000, poursuit V. Ahadji, 1 000 d'entre eux y sont restés définitivement. Il s'agissait surtout d'artisans, notamment de charpentiers, de charrons, etc. Ces flux migratoires vers la Gold Coast étaient tels que déjà en 1903 l'administration allemande exprimait son

désarroi en ces termes : « *chaque noir qui connaît l'anglais ou qui a une fois seulement été dans une colonie anglaise se considère comme un sujet anglais : une telle situation est dangereuse à la fois au point de vue économique et politique* » (AMENUMEY, 1989). Du côté est, ce furent surtout les cheminots togolais qui émigrèrent au Dahomey. C'est surtout pendant la période coloniale française que la situation s'est poursuivie.

Dès 1923, le gouverneur Bonnacarrère du Togo notait avec pertinence l'attrait qu'exerçait le territoire britannique de la Gold Coast sur les Togolais, occasionnant dans leurs rangs des exodes. Il déclarait de façon prémonitoire : « [...] *Ces exodes qui, jusqu'à ce jour ne furent que saisonniers pourraient dans l'avenir être définitifs. [...] Il serait vain de nous le cacher à nous-mêmes, car c'est l'évidence, la Gold Coast présente un champ d'activité économique si puissant que les populations des colonies voisines y sont naturellement attirées, ne fut-ce que pour s'y employer, gagner des salaires élevés, et rapporter l'argent mis de côté chez eux. [...] Ce n'est pas en effet uniquement parce que les indigènes ressortissants des colonies françaises paient des impôts directs, alors qu'ils ne les paient ou rarement dans les colonies anglaises voisines, que nos administrés quittent notre territoire, c'est aussi parce que soit au Nigeria pour le Dahomey, soit en Gold Coast pour le Togo, ces indigènes trouvent à s'employer, à commercer beaucoup mieux que chez nous...* » (cité par ADUAYOM, 1975, p. 153).

Dans la même lancée, les rapports officiels de l'administration française font état de l'existence, entre 1923 et 1924, de mouvements temporaires de travailleurs non accompagnés de leur famille et de jeunes Togolais qui, après les récoltes, quittaient leur village à destination du Togo britannique pour se faire enrôler comme temporaires dans divers secteurs d'activité, notamment dans le domaine agricole. Les jeunes Togolais y étaient également attirés par des travaux relatifs à l'extension ou à la mise en place des voies de communication dont les salaires étaient de loin supérieurs à ceux offerts par le pouvoir en place. Toutefois, les mêmes rapports officiels précisent que ces jeunes ne restaient dans leur pays d'accueil que quelques mois et rentraient chez eux après avoir amassé un petit pécule qui leur permettait de se marier⁵. Au même moment, l'administration diligenta une enquête qui conduisit au dénombrement des Togolais du Sud qui, ayant traversé la frontière ouest entre 1924 et 1929, s'installèrent définitivement en Gold Coast. Les données du tableau ci-dessous en donnent une idée.

Tableau 1. Exodes définitifs en direction de la Gold Coast dans certaines localités du cercle de Lomé de 1924 à 1929

Nom des agglomérations	Totaux			Total cumulé
	Hommes	Femmes	Enfants	
Noepé	255	156	156	567
Mission-Tové	341	136	149	626
Kowiéfé	64	42	54	160
Aképé	329	301	418	1 048

Source : ANT-Lomé, 2APA, dossier 6, Rapport du quatrième trimestre 1929 du cercle de Lomé.

⁵ Rapport annuel de la France à la SDN, 1924, p. 103 et suivantes.

Selon ces chiffres, on constate qu'hommes, femmes et enfants, étaient impliqués dans cet exode. Par ailleurs, il apparaît que le mouvement était relativement dense dans les localités frontalières avec la Gold Coast (Noépé, Aképé notamment). Aussi, sur la base de ces chiffres, peut-on déduire que c'est plusieurs milliers de Togolais qui ont émigré vers la Gold Coast pendant la période française.

En 1929, l'administration chercha à nouveau à identifier les causes de l'exode qui ne faisait que gagner en ampleur. C'est ainsi que dans le rapport de l'administrateur du cercle de Lomé précité, il fut mentionné que la principale cause de cet exode était «... l'attraction qui résulte de la différence notable de profits pour un même effort donné, en Gold Coast d'une part et en Territoire du Togo français d'autre part ».

Si les exodes vers la Gold Coast étaient récurrents pendant la période coloniale française, ils étaient bien moins denses vers les colonies voisines du Dahomey et de la Haute-Volta. D'ailleurs, moins qu'un exode définitif à l'instar de ce qui fut observé du côté de la frontière ouest, la mobilité au-delà des frontières est et nord s'insérait plutôt dans le cadre plus large et plus global des déplacements intérieurs débordant sur l'une ou l'autre des frontières (ASSIMA-KPATCHA, 2004, p. 489). Ce point de vue est d'autant plus vrai que le confirme un rapport daté du quatrième trimestre 1931 du commandant de cercle de Sokodé : « *Quelques exodes ont été constatés dans les cantons de Défalé et Tchore [Tcharè] : ils font partie des va-et-vient continuels dus à l'esprit indépendant du Cabrais-Losso qui ont lieu, entre la subdivision d'une part, la région de Nyampéni, le cercle de Mango, les régions du Dahomey situées près de la frontière, de l'autre* »⁶.

Cela ne veut pas pour autant dire qu'il n'existait pas d'exodes définitifs de Togolais vers le Dahomey. Car il a été fait mention de certains Togolais, relativement peu nombreux, qui s'étaient installés définitivement au Dahomey. C'est ce qu'exprime un rapport du chef de la subdivision de Lama-Kara, daté de 1929. Il stipule : « [...] *qu'un nombre assez important de gens de Boufalé est installé au Dahomey et qu'une partie d'entre eux a cessé toutes relations avec les villages d'origine pour échapper aux travaux de routes et au paiement de l'impôt, soit au total 331 habitants* »⁷.

Dans son témoignage concernant la période 1942-1945, le même chef de la subdivision de Lama-Kara, Raymond Vaudiau, déplorait l'émigration vers les enclaves kabiyé de la colonie voisine de familles entières du canton kabiyé de Lama-Tessi, jouxtant la frontière avec le Dahomey. Selon lui, ces Togolais n'avaient émigré que pour échapper à la prospection, au contrôle et au traitement intensif de la maladie du sommeil, imposés par le service médical de la Trypano. Cependant, observe-t-il, on assistait à leur retour progressif sur leurs terres pour y retrouver un impôt moins lourd qu'au Dahomey et y fuir la conscription.

Pendant cette période, les rapports officiels ne faisaient presque pas état de la mobilité des Togolais à travers la frontière nord, probablement du fait que le Soudan était économiquement peu attrayant.

⁶ ANT-Lomé, 2APA, Klouto, dossier 6, Rapport du quatrième trimestre 1930 du cercle Sokodé.

⁷ ANT-Lomé, 2APA, Klouto, dossier 6, Rapport sur la tournée faite du 17 au 26 janvier 1929 par le chef de la subdivision de Lama-Kara.

Le fait que les Togolais soient nombreux à traverser la frontière ouest n'est pas fortuit. Si cette situation est liée à la recherche de meilleures conditions de vie en Gold Coast, elle peut aussi s'expliquer par les tracés de la frontière qui y a séparé des ethnies comme le montrent les données du tableau suivant.

Tableau 2. Les ethnies séparées par la frontière coloniale entre le Togo français et la Gold Coast en 1919

Ethnies	Togo britannique	Togo français
Kuasis	222 387	n. s. i.
Bimobas	29 209	48 252
Chokosis	10 216	8 884
Dagomba	41 748	n. s. i.
Gonjas	603	n. s. i.
Konkombas	53 381	48 615
Kotokolis	6 952	44 571
Newuris	6 974	n. s. i.
Mamprusis	1 300	n. s. i.
Nanjuros	846	n. s. i.
Nanumbas	20 227	n. s. i.
Bassaris	6 881	28 446
Éwé	137 093 + Éwé de la Gold Coast	416 327

Source : Aduayom, 1975, p. 104.

On s'aperçoit donc qu'elles sont nombreuses, les ethnies ayant souffert des affres du tracé de la frontière coloniale. Mais parmi cette gamme d'ethnies, les Éwé sont les plus représentatifs. Quelques-uns de ces peuples ont été séparés de leurs terres de culture par la frontière. Pour survivre, ils sont bien obligés de la braver, pendant toute la période coloniale, peu importent les contraintes mises en place par l'administration. Face à cette « transgression » permanente de la frontière, l'administration a pris un train de mesures pour restreindre la mobilité transfrontalière des Togolais.

RÉACTIONS DES ADMINISTRATIONS COLONIALES VIS-À-VIS DE LA MOBILITÉ TRANSFRONTALIÈRE DES TOGOLAIS

Les flux « mobilitaires » des Togolais vers les colonies voisines furent tels que l'administration allemande, puis française finirent par instituer, pour les freiner, une taxe à l'émigration. Du côté allemand, il fut institué, en 1912, pour freiner la mobilité, une amende de 100 marks frappant tout Togolais qui tenterait de franchir illégalement les frontières du Togo allemand (KNOLL, cité par BARANDAO, 1987). Deux ans plus tôt, c'est-à-dire en 1910, le gouverneur français du Dahomey, débordé par la vague de migrants originaires du nord-Togo, notamment les Kabiyés, prit des mesures anti-immigrés. Celles-ci se traduisirent par la fermeture des frontières dahoméennes aux Togolais pendant cette période (BARANDAO, 1987, p. 104).

Parallèlement à ces mesures, les missions religieuses accréditées au Togo y jouèrent également leur partition. En effet, elles intervinrent auprès du gouvernement afin qu'il révisât les conditions de recrutement et la situation des travailleurs sur les chantiers, cause probable, selon le clergé, de cette émigration galopante. En réalité, comme l'a si bien souligné K. BARANDAO (1987, p. 104), l'objectif de cette action des missionnaires fut de freiner l'émigration de sa « *clientèle constituée essentiellement de jeunes qui lui payaient annuellement la dîme* ».

La méthode forte était aussi utilisée. C'est ce que confirme le rapport suivant du commandant du cercle de Djougou au Dahomey : « *Le chef du village français de Tchimbéri a été attaqué et laissé pour mort dans les champs situés à l'ouest de la frontière au moment où il faisait tranquillement sa récolte ; des indigènes de Tchaoundé (Togo) ont été arrêtés et envoyés dans l'intérieur du pays pour avoir manifesté l'intention de venir se fixer chez nous ; d'autres, des cabrais ont été fusillés pour s'être rendus sur nos marchés d'Aledjo ou de Séméré ; les policiers allemands habitués à venir jadis dans nos villages déclarent aux indigènes allemands de la frontière qu'ils viendront arrêter, et reprendre chez nous, ceux qui se décideraient à venir demeurer en territoire français* »⁸.

Malgré toutes ces dispositions, la mobilité se poursuit, même plus tard, sous l'administration française.

Pendant cette période en effet, avisée du phénomène, l'administration française mit en place un cadre législatif pour mieux quadriller la population de son ressort. C'est ainsi que par un arrêté du 2 décembre 1922, il fut explicitement institué qu'aucun indigène ne pouvait sortir du territoire du Togo pour une durée de plus de dix jours s'il n'était muni d'un passeport portant sa photographie. Cette mesure constituait, pour l'administration, une protection pour les indigènes contre l'acceptation inconsidérée d'engagements à destination de pays qu'ils ne connaissaient pas et où ils pouvaient être victimes d'engagistes peu consciencieux⁹. Après la Seconde Guerre mondiale, ces mesures ne se sont que très peu améliorées.

Une autre méthode utilisée par l'administration coloniale française fut la tendance à dénier ou à minimiser l'exode des Togolais vers les colonies voisines. Toutefois, comme l'a souligné Assima-Kpatcha (2004, p. 486), ces dénégations ne pouvaient pas occulter le fait qu'il existât un fort courant migratoire entre le Togo et la Gold Coast notamment. La récurrence du sujet et les inquiétudes auxquelles il donnait lieu dans les différents rapports annuels des commandants de cercle en sont une preuve. C'est l'exemple, entre autres, de l'administrateur du cercle de Lomé qui, dans son rapport du 1^{er} trimestre 1929, mentionnait qu'en 1928 d'assez importants exodes de Togolais en direction de la Gold Coast avaient été constatés et qu'il était important de prendre des mesures pour freiner ce phénomène. Parmi les mesures à privilégier pour mieux fixer la population, le rapport mentionne la création de plantations administratives, l'aménagement de palmeraies à peuplement naturel, la création de pépinières et de plantations nouvelles de cocotiers et de palmiers à huile, ainsi que toutes mesures

⁸ Archives nationales du Bénin (Porto-Novo), Cercle de Djougou, situation politique et administrative, mois d'avril 1913.

⁹ Rapport annuel de la France à la SDN, 1923, p. 85.

visant à intensifier la culture du coton au Togo¹⁰. Ces dispositions étaient de nature à entraver la libre circulation des Togolais durant toute la période coloniale. Mais cela n'empêcha pas les Togolais d'émigrer. Cette attitude des populations était le signe du refus d'une balkanisation imposée par l'érection des frontières et les contrôles subséquents.

QUE SONT DEVENUS LES MIGRANTS TOGOLAIS PENDANT LA PÉRIODE COLONIALE ?

Selon les sources officielles, très peu de migrants togolais sont restés dans leur milieu d'accueil. En effet, dans les rapports officiels adressés à la SDN puis à l'ONU, l'administration française, pour ne pas être critiquée par ces institutions internationales qui lui avaient confié la gestion du Togo, essayait de camoufler la réalité. C'est ainsi que dans ses rapports elle semblait optimiste : « *En ce qui concerne les exodes des manœuvres qui constituaient la majorité des transfuges, ils regagneraient un jour ou l'autre leurs villages d'origine, car ils n'avaient aucune attache solide en territoire britannique où le coût de la vie était cher* ». Plus loin, elle y souligne que « *Les cercles de Lomé, Klouto, Atakpamé, Sokodé signalaient la rentrée de nombreux habitants qui s'étaient installés en Gold Coast...* » (cité par ASSIMA-KPATCHA, 2004, p. 486). Même si dans plusieurs cas, certains faisaient le va-et-vient entre les différents territoires sous domination coloniale, il faut reconnaître que nombreux sont ceux qui se sont définitivement installés en dehors du Togo, surtout en Gold Coast. Le cas des Tem de la région centrale permet d'appréhender la réalité.

En effet, selon les travaux de Jean-Claude Barbier, le recensement de la population de la Gold Coast réalisé en 1953 révèle, par exemple, la présence de 20 229 Tem sur ce territoire. Ces immigrés togolais étaient présents aussi bien au sud (14 233 résidents), au centre (3 172 résidents) qu'au nord (2 824 résidents) (BARBIER, 1986, p. 49). En ce qui concerne l'insertion professionnelle de ces émigrés togolais, la même source mentionne qu'ils sont présents dans tous les secteurs d'activité. Ils sont, entre autres, des rabatteurs, des agents de grandes sociétés commerciales, notamment la *United Africa Company* (UAC) d'Accra, des compagnies minières exploitant l'or et le diamant ; ils participent à la promotion de l'économie de plantation et au développement de la production vivrière, en qualité de simples manœuvres ou de métayers. Cette intégration des Tem peut être généralisée, à quelques nuances près, à tous les émigrés togolais en Gold Coast pendant la période coloniale.

En s'insérant ainsi sur le plan professionnel, ces émigrés ont non seulement contribué à l'économie de leur milieu d'accueil, mais aussi à celle du milieu de départ par l'envoi de pécules à leurs familles restées au village.

Sur le plan politique, les émigrés togolais n'ont pas été inactifs. Ils mirent rapidement sur pied le *Bund*, un mouvement germanophile. Ce dernier critiquait vertement les affres de la colonisation française au Togo et prônait un retour éventuel des Allemands au Togo. Les prises de position de ce mouvement ont eu un écho favorable auprès d'un nombre important de Togolais pour qui les abus de l'administration française devenaient insupportables. Les actions de ces Togolais émigrés en Gold

¹⁰ ANT-Lomé, 2APA, dossier 7, Rapport du premier trimestre 1929 du cercle de Lomé.

Coast et regroupés dans le *Bund*, ont contribué sans doute à éveiller la conscience du peuple éwé (ADUAYOM, 1975) dont le nationalisme, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, fut manifestement mis en branle. Il n'est donc pas exagéré d'avancer que la diaspora togolaise en Gold Coast devenue Ghana a joué un rôle dans l'émergence des mouvements et agitations sociopolitiques au Togo pendant la période coloniale, même après.

Du côté est et nord des frontières togolaises, les documents sont muets sur le destin des émigrés. Toutefois, on sait que n'étant pas nombreux, ils ne réussirent pas à s'organiser comme le *Bund*.

CONCLUSION

Au terme de cette analyse, il importe de retenir que le territoire togolais, tel qu'il se présente aujourd'hui, est le fruit de partages et d'âpres négociations entre puissances coloniales britannique et française, après l'épisode de la Première Guerre mondiale au cours de laquelle l'Allemagne a été évincée du Togo. Dès lors, des mesures furent prises pour quadriller le territoire afin de restreindre la mobilité des hommes, dans le seul objectif de ne pas voir s'évader la main-d'œuvre locale. Taxes à l'émigration, impôt sur les récoltes devant traverser la frontière, institution de surveillants de frontières, érection de postes de contrôle douaniers, etc., telles furent les mesures prises par l'administration coloniale, aussi bien allemande que française pour empêcher les Togolais d'assouvir leurs ambitions « mobilitaires ». Toutefois, malgré ces mesures coercitives, les Togolais réussirent à braver les frontières est, mais surtout ouest en allant soit de façon saisonnière soit de façon définitive dans les localités situées au-delà de la frontière à la recherche de meilleures conditions de vie. En Gold Coast ils réussirent à former une forte diaspora togolaise ayant non seulement contribué au développement de leurs milieux de départ et d'accueil, mais encore à donner du fil à retordre à l'administration coloniale française, en impulsant le nationalisme éwé par exemple. Leur présence conduisit à une cohabitation froide qui finit par déboucher sur l'expulsion des étrangers du Ghana en 1969.

SOURCES ARCHIVISTIQUES

Archives nationales du Togo (ANT)-Lomé, 2 Affaires politiques et administratives (APA) Sokodé, dossier 17, Rapport du quatrième trimestre 1930 du cercle de Sokodé.

ANT-Lomé, 2 APA, dossier 6, Rapport du quatrième trimestre 1929 du cercle de Lomé.

ANT-Lomé, 2 APA, dossier 7, Rapport du premier trimestre 1929 du cercle de Lomé.

ANT-Lomé, 2 APA, Klouto, dossier 6, Rapport sur la tournée faite du 17 au 26 janvier 1929 par le chef de la subdivision de Lama-Kara.

ANT-Porto-Novo, Cercle de Djougou, situation politique et administrative, mois d'avril 1913. Rapport annuel de la France à la SDN, 1923.

Rapport annuel de la France à la SDN, 1924.

BIBLIOGRAPHIE

- ADUAYOM ADIMADO MARTIN, 1975 : *Frontières contre peuples en Afrique noire : le cas éwé*, thèse de doctorat de troisième cycle en Histoire, Université de Paris I, Sorbonne.
- AHADJI VALENTIN, 1976 : *Rapports entre la société des missions et le gouvernement colonial allemand au Togo de 1884-1918*, thèse de doctorat de troisième cycle en études germaniques, Université de la Sorbonne Nouvelle-Paris III.
- ALI NAPO, 1995 : *Le Togo à l'époque allemande : 1884-1914*, thèse de doctorat d'État en Histoire, Université de Paris I, Sorbonne, Panthéon, 5 vol.
- AMENUMEY DIVINE EDEM KOBLA, 1989 : *The Ewe unification movement : a political history*, Accra, Ghana University press.
- ASSIMA-KPATCHA ESSOHAM ET AL, 2005 : « La constitution de l'espace togolais » in GAYIBOR N. L. (éd), *Histoire des Togolais de 1884 à 1960*, Lomé, Presses de l'Université de Lomé, Vol. II, tome I, 23-46.
- ASSIMA-KPATCHA ESSOHAM, 2004 : *Travail et salariat au Togo français dans l'entre-deux-guerres (1914-1939)*, thèse de doctorat d'Histoire nouveau régime, Université de Lomé.
- BARANDAO KOFUMA, 1987 : *Mise en valeur et changement social au Togo dans l'entre-deux-guerres (1914-1940)*, thèse de doctorat d'Histoire, Université de Paris I.
- BARBIER JEAN-CLAUDE, 1986 : « Les Kotocoli d'ailleurs, étude d'une diaspora » in *Migrations togolaises, bilan et perspectives*, Lomé, Unité de Recherche démographique/Université du Bénin, 41-84.
- BENNEFLA KARINE, 1999 : « La fin des territoires nationaux ? État et commerce frontalier en Afrique centrale », in *Politique africaine*, n° 73, mars, 25-49.
- FOUCHER MICHEL, 1994 : *Fronts et frontières*, Paris, Fayard.
- GAYIBOR NICOUÉ LODJOU (éd), 1997 : *Le Togo sous domination coloniale (1884-1960)*, Lomé, Presses de l'Université du Bénin.
- SAMAROU KAGNIGHAN, 2006 : *Frontières et douanes au Togo 1914-1939*, mémoire de maîtrise d'histoire, Université de Lomé.
- SEBALD PETER, 1988 : *Togo, 1884-1914. Eine Geschichte der Deutschen Musterkolonie auf der Grundlage amtlicher Quellen*, Berlin, Akademie-Verlag.
- SOROKIN PITIRIM, 1927 : *Social Mobility*, rééd. 1959 : *Social and cultural mobility*, Illinois, Free Press of Glencoe.
- TSIGBÉ KOFFI NUTEFÉ, 2009 : *Infrastructures de transport terrestre et mobilité au Togo (1920-1980)*, Thèse de doctorat unique en Histoire, Université de Lomé.
- WEBER MAX, 1908 : « Erhebungen über Auslese und Anpassung (Berufswahl und Berufsschicksal) der Arbeiterschaft des geschlossenen Großindustrie. Exposé zur Methodik der Erhebungen », als Manuskript gedruckt in *Gazsuss*, Altenburg, (traduction partielle de DIETRICH), 1-58.

FRONTIERS AND CROSS-BORDER MOBILITY IN TOGO UNDER COLONIAL DOMINATION (1884-1960)

The Togolese nation came into being in 1884 as a territorial entity internationally acknowledged on the signing of the protectorate treaty between Germany and local authorities. From then on, Germans were committed to demarcating their new space by establishing frontiers to the West, East, and North. After World War I, because Germany was defeated, the land was lost to the French-British coalition. The coalition undertook frontier readjustments between 1914 and 1929. The different borders established stemmed out from, among many, the colonizer's will to break ancient dynamics of mobility of the Togolese and to ensure the control of trade flows through the land. In view of that situation of narrowing the field for people's free movement, the Togolese had to resort to different strategies for both economic and social needs to cross borders.

Keywords: *Frontiers, mobility, migrations, cross-border practices.*

GRENZEN UND GRENZÜBERSCHREITUNGSMOBILITÄT IN TOGO UNTER KOLONIALER HERRSCHAFT (1884-1960)

1884 entstand Togo als eine territorial und international anerkannte Einheit durch die Unterzeichnung des Protektoratvertrags zwischen dem deutschen Reich und den lokalen Obrigkeiten. Danach haben die Deutschen ihren neuen geographischen Raum abgegrenzt, indem sie im Westen, im Osten und im Norden Grenzen festlegten. Nach dem 1. Weltkrieg trat Deutschland das Territorium an die britisch-französische Koalition ab. Diese teilte sich das Land und führte zwischen 1914 und 1929 Grenzenangleichungen durch. Die Festlegung den Grenzen beruht auf dem Willen des Kolonisators, die vorherigen Mobilitätsgewohnheiten der Bevölkerungen zu unterbrechen und die Handelswege in diesem Gebiet zu kontrollieren. Angesichts dieser Reduzierung der Bewegungsfreiheit der Bevölkerung mussten die Togolesen auf unterschiedliche Strategien zurückgreifen, um über die Grenzen zu gehen, und ihre wirtschaftlichen und sozialen Bedürfnisse zu befriedigen.

KStichwörter: *Grenzen, Mobilität, Migration, Grenzüberschreitungspraktiken.*

Patrick Rérat, Doris Wastl-Walter	
Éditorial : Mobilités et développement transfrontalier	5
Rachid Belkacem, Isabelle Pigeron-Piroth	
Travail frontalier et développement transfrontalier au sein de la Grande Région Saar-Lor-Lux.....	13
Philippe Hamman	
La prise en charge collective des relations de travail transfrontalières : représenter un espace nouveau.....	29
Hervé Munz	
Les (im) mobiles frontières du patrimoine horloger dans l'Arc jurassien	43
Tamás T. Sikos	
Komárom et Komárno : ville divisée – commerce de détail transfrontalier	59
Antoine Beyer, Bernard Reitel	
La gouvernance des transports publics comme mesure de l'intégration transfrontalière en Europe de l'Ouest. L'exemple des trois Eurodistricts de Sarrebruck, Strasbourg et Bâle.....	77
Aurelio Vigani	
Transports, frontière et développement territorial de la Regio Insubrica	95
Rafael Costa, Thierry Eggerickx	
Diversité démographique et profils migratoires des espaces frontaliers belges	113
Samuel Carpentier, Claude Gengler, Philippe Gerber	
La mobilité résidentielle transfrontalière entre le Luxembourg et ses régions voisines : un panorama.....	135
Patrick Rérat, Alexandre Moine, Kevin Gertsch, Philippe Signoret	
La mobilité résidentielle transfrontalière dans l'Arc jurassien franco-suisse	153
Ágnes Erőss, Béla Filep, Patrik Tátrai, Monika Mária Váradi, Doris Wastl-Walter	
Stratégie éducative ou stratégie migratoire ? Les étudiants de Voïvodine en Hongrie	169
Koffi Nutefé Tsigbe	
Frontières et mobilité transfrontalière au Togo sous domination coloniale (1884-1960)	187
Marta Byrska-Szklarczyk	
La frontière de la violence. Les « fourmis » du poste frontière de Medyka comme société expérimentant la frontière.....	201
Patrick Rérat	
Recension	217